

Interpellation présentée par le député:

M. Alberto Velasco

Date de dépôt : 17 septembre 2008

Messagerie

Interpellation urgente écrite

Spéculation au 5, Boulevard Jacques Dalcroze

A la suite de mon interpellation et de son constat, le Conseil d'Etat a fait savoir que l'autorisation de la vente de l'immeuble à la Société ACROPOLE REAL ESTATE SA avait été annulée pour violation de la LFAIE, et que l'affaire avait été dénoncée au Procureur général.

Est-il exact que ce dernier n'a pas ouvert d'information pénale dans l'attente de la décision sur recours au Tribunal administratif? Si oui, n'y a-t-il pas danger que la procédure pénale soit bientôt prescrite?"